Commune de MARVAL
60 Le Bourg
87440 MARVAL

tél : 05 55 78 71 04
mairie-marval@wanadoo.fr

Le 23 octobre 2026

Avis publicitaire préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

La Commune de Marval a reçu un renouvellement de demande spontanée pour l'occupation de courte durée d'une surface de 10 m2 sur le domaine public à des fins de restauration ambulante.

En exécution des articles L.2122-1-1 et L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de la délibération n°75/2025, il est procédé, du 23 octobre 2026 au 30 octobre 2026, à un avis de publicité.

L'occupation proposée porte sur un food truck (vente de pizza) pendant 1 an. Elle se situe sur une surface de 10m2, sur la parcelle AB n°191, face au château.

La redevance sera la suivante : 0.50 € X 10 m2 X 12 = 60.00 €

L'autorisation d'occupation temporaire est non constitutive de droits réels.

Les personnes intéressées par l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la parcelle susvisée devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente par voie électronique, voie postale ou remise en mains propres à la mairie de Marval, 60 Le Bourg 87440 MARVAL avant le 30 octobre 2026 à 10 heures.

Composition du dossier :

- Extrait KBIS
- Carte de commerce ambulant
- Attestations d'assurance
- Relevé d'Identité Bancaire
- Cerfa n°14023*01

Les dossiers seront à déposer au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture dédiés.

Régis de SOLMS,
Maire

MAIRIE de MARVAL (Haute-Vienne)